

L'investissement socialement responsable

PARTIE 2

LES PRI CHEZ AA&A

L'intégrité de notre société et de son personnel ainsi que notre philosophie d'investissement sont intrinsèquement alignées sur les principes de l'investissement responsable et sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Être signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), une initiative d'investisseurs en partenariat avec les nations unies, nous engage notamment à remettre

chaque année un rapport à l'organisation des PRI qui doit décrire de quelle façon nous prenons en compte les facteurs ESG et démontrer notre engagement à nous améliorer.

L'adhésion à l'investissement socialement responsable chez nous est un processus d'amélioration continue avec une préoccupation de toujours faire mieux en termes d'intégration des facteurs ESG tout au long du processus d'investissement.

COMMENT ÇA S'ARTICULE ?

Intégration des facteurs ESG au processus de recherche

Depuis nos origines, nous investissons dans des sociétés profitables aux évaluations attrayantes qui ont de forts bilans et dont la génération de flux de trésorerie permet le versement de dividendes et les réinvestissements nécessaires pour prospérer à long terme. Nous assurer de bien comprendre les sociétés que nous détenons nous permet d'évaluer les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités ainsi que mieux cerner les risques qui leur sont propres. Du fait, l'intégration de l'analyse des

facteurs ESG dans notre processus nous permet principalement de bonifier la gestion de risque de nos portefeuilles de placement.

Chacun de nos rapports de recherches inclut une section ESG contenant des informations de diverses sources et une appréciation de nos analystes quant aux risques à considérer. Le tableau ci-dessous illustre certains des facteurs dont nous tenons compte dans le cadre de nos analyses.

Environnement	Société	Gouvernance
Pollution (air, eau, sol)	Diversité	Droits des actionnaires
Impact sur la biodiversité	Conditions de travail	Indépendance du conseil
Respect des règlements	Salaires minimum	Normes comptables
Gestion des ressources	Santé et sécurité	Audits indépendants
Gestion des déchets	Travail des enfants	Rémunération des cadres

En ce qui a trait à la construction de portefeuilles, pour des entreprises semblables aux multiples d'évaluation similaires, nous préférons investir dans celles ayant les meilleurs profils ESG puisqu'elles sont moins risquées.

L'ensemble des portefeuilles que nous gérons chez Allard, Allard & associés sont considérés être des portefeuilles socialement responsables.

EXEMPLES D'APPLICATION

Dans notre fonds de revenu fixe, nous avons acheté les premières obligations canadiennes « Sustainability Bonds » (obligations liées au développement durable) au Canada, émises par l'entreprise de téléphonie TELUS. Ces obligations procurent un rendement intéressant, et sont accompagnées par un engagement de l'émetteur à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 46 % d'ici à 2030. La réduction des gaz à effet de serre est en effet un des objectifs de développement durable de l'ONU.

COMMENT JUSTIFIER LA PRÉSENCE DE TITRES DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE ?

Bien que l'investissement responsable ait parmi ses objectifs environnementaux la réduction des émissions de gaz à effet de serre, doit-on pour autant s'abstenir d'investir dans le secteur de l'énergie, essentiel au bon fonctionnement de l'économie mondiale ?

L'exemple de l'énergie permet d'illustrer que l'investissement responsable ne se limite pas à exclure les entreprises qui auraient des activités dans des secteurs moins « propres » que d'autres : il vise surtout l'amélioration des pratiques existantes. De nombreuses compagnies en énergie déploient depuis plusieurs années des efforts importants pour améliorer leurs pratiques environnementales. Par exemple, dans le domaine pétrolier, Suncor - la plus grande entreprise d'énergie canadienne - investit sérieusement dans le développement de technologies de capture du carbone, et vise à atteindre un bilan-carbone neutre d'ici 2050.

En énergie, notre approche d'investissement consiste à analyser non seulement la valeur financière mais aussi les pratiques ESG par rapport aux entreprises concurrentes. Ce faisant, nous contribuons à inciter et accompagner

les entreprises du secteur de l'énergie à s'engager dans le développement durable et dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Nous sommes d'avis que cette approche est préférable à celle d'exclure complètement le secteur de l'énergie de nos portefeuilles, et ce, tant pour nos clients que pour l'environnement puisqu'elle favorise de meilleurs comportements dans un secteur qui demeure incontournable pour l'instant.

Votes par procuration

En tant que gestionnaires discrétionnaires, pour les actions avec droit de vote, nous avons la responsabilité de prendre position. Nous votons notamment sur l'élection des membres du conseil d'administration, la nomination des auditeurs, l'approbation de résolutions et de règlements, etc.

Nous votons dans le meilleur intérêt de nos clients entre autres en appuyant les propositions qui favorisent de bonnes pratiques ESG, par exemple les propositions demandant aux entreprises une meilleure divulgation de leurs informations ESG.

CONCLUSION

Ultimement, AA&A veut toujours faire mieux pour ses clients. Nous sommes persuadés que l'investissement responsable encourage l'amélioration des pratiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises publiques, puisque ces dernières cherchent

à attirer le capital des investisseurs. Ce faisant, nous croyons que l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement s'avère favorable tant pour les rendements de nos portefeuilles que pour l'environnement, la société et la saine gouvernance.

Gestionnaires de portefeuille

9001, boulevard de l'Acadie, bureau 401
Montréal (Québec) H4N 3H5

T 514 385-9001 | F 514 385-9002

www.allard-allard.ca